



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté préfectoral portant inscription
au titre des monuments historiques
du théâtre municipal de CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise)**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 23 juin 2022 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le théâtre municipal de CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que très rare exemple conservé des modestes théâtres municipaux ayant été aménagés dans la première moitié du XIX^e siècle au sein de bâtiments préexistants, ici un ancien couvent des Récollets devenu hôtel de ville après la Révolution française, sa création témoignant de la démocratisation du canon de la salle à l'italienne – dont les dispositions d'origine, les décors et le mobilier sont exceptionnellement conservés – qui accompagne l'engouement de toutes les couches sociales pour le jeu théâtral au XIX^e siècle, et son activité continue pendant plus d'un siècle (c. 1840-1950) attestant du rayonnement culturel et artistique de la commune sur le territoire du Vexin ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont inscrits au titre des monuments historiques le théâtre municipal en totalité, ainsi que l'ancien couvent des Récollets (actuel hôtel de ville) façades et toitures, situés au 45 rue de l'hôtel de ville à CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise), section AD, parcelle 46 du cadastre, tels que délimités sur le plan annexé au présent arrêté.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

Et appartenant à la commune de CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise), dont le siège est au 45 rue de l'hôtel de ville 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise) et identifiée au répertoire SIREN 216 001 420. Celle-ci en est propriétaire par un acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

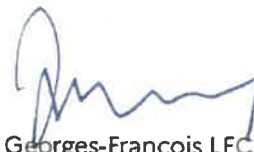
Article 2

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, au propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région, et chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le = 5 JUIN 2023



Georges-François LECLERC



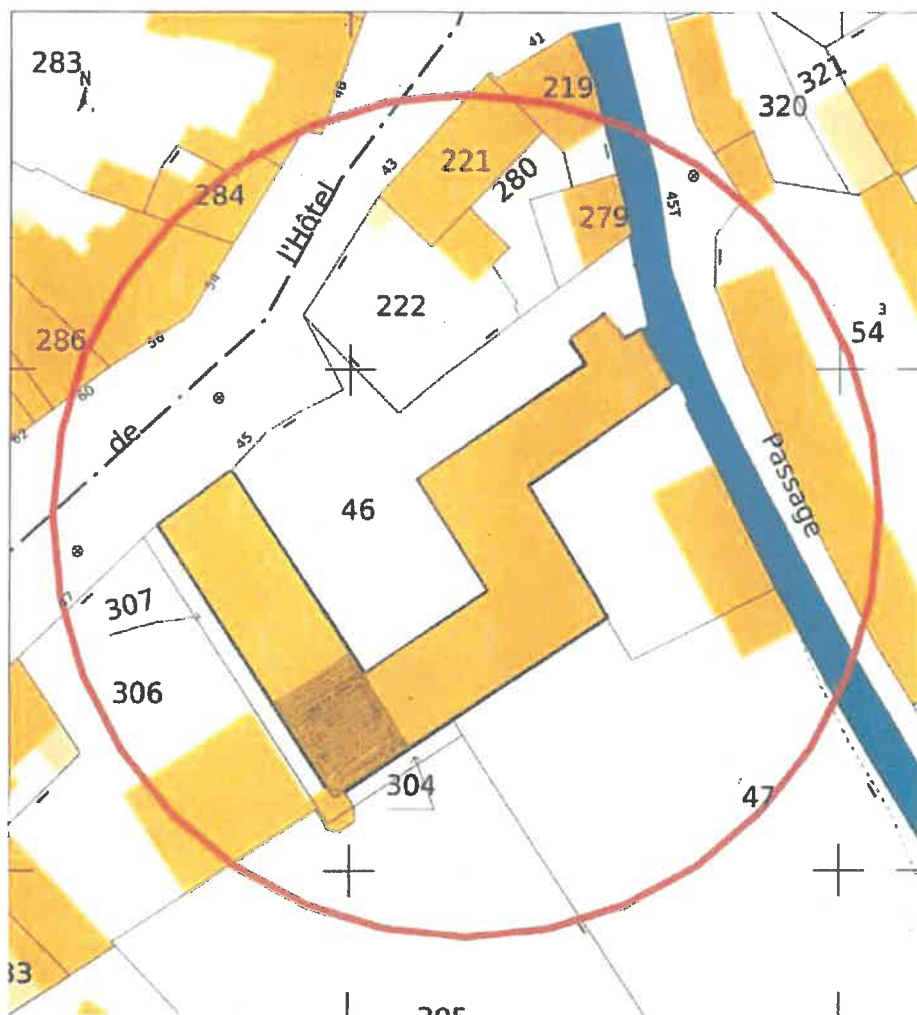
**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté préfectoral portant inscription
au titre des monuments historiques
du théâtre municipal de CHAUMONT-EN-VEXIN (Oise)**

Plan annexé



12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf